

Coopérative Scolaire de l'École

Engagement du Mandataire - Affiliation

Je, soussigné, mandataire de la
Coopérative Scolaire

**- reconnais avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association
Départementale et m'engage à les respecter ;**

**- m'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de
l'OCCE 26 et de la Fédération nationale de l'OCCE :**

- à tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative Scolaire :
 - le cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable (disponible à l'OCCE 26),
 - le cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative Scolaire,
 - le cahier des délibérations.
- à retourner au siège de l'Association Départementale de l'OCCE 26 le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financier de l'année écoulée au 31 août (ou au plus tard dans le mois qui suit la rentrée scolaire).
- à ne divulguer le numéro SIRET de l'Association Départementale de l'OCCE 26 qu'avec son autorisation expresse et pour un usage unique.
- à ne pas utiliser la Coopérative Scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes, ni en faveur d'une classe non affiliée ou d'une autre association périscolaire.
- à effectuer le règlement des cotisations dans le mois qui suit la rentrée scolaire, ainsi que l'assurance (adhérents, activités, matériel).
- à fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- à assurer la diffusion régulière des informations envoyées par l'OCCE.
- à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire.

**- déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs (élèves et enseignants) sous
ma responsabilité de mandataire ont été déclarés à l'OCCE 26 (l'adhésion
d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).**

**Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité
du mandataire de la Coopérative Scolaire, qui perdra la couverture juridique de
l'Association Départementale, contestant ainsi la régularité de la gestion.**

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront
contrôlées par le service comptable de l'Association Départementale (OCCE 26).

Dater et signer

Faire précéder de la mention «lu et approuvé».

Coopérative Scolaire de l'École [redacted]

L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisation de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent co-responsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la Fédération OCCE, que vous pouvez obtenir auprès de votre Association Départementale OCCE.

Signature de tous les enseignants de l'école pour engagement à respecter les obligations statutaires.

	Classe	Enseignant-e-s	Signature(s)	adresse de me!
1	[redacted]	[redacted]		
2	[redacted]	[redacted]		

[redacted]